

**Syndicat Mixte
Des Agudes
Conseil départemental
Centre Administratif
1, Espace Pégot BP 40159
31804 Saint-Gaudens Cedex**

Ordre du jour

Procès-verbal du comité syndical

Du 1^{er} avril 2025

11 h au centre Administratif de Saint Gaudens

Régulièrement convoqué par Madame la Présidente, Maryse Vezat-Baronia, le comité syndical a délibéré sur les rapports inscrits à l'ordre du jour le 1^{er} avril 2025.

Date de convocation : 14 mars 2025

Secrétaire de séance : Patrice Rival

Présents : 7

Maryse Vezat-Baronia, Roselyne Artigues, Sandrine Baylac, Loïc Gojard, Patrice Rival, Serge De Peco, Jacques Arnauduc

Absent(s) excusé(s) : Pascal Boureau

Absent(s) : Sébastien Vincini, Vincent Gibert

Assistait également sans voix consultative, ni délibérative : Monsieur Lemaire, Directeur DDAT
Conseil départemental Haute-Garonne

Nombre de membres			Quorum
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	
10	7	7 6 pour le compte administratif	6

Thématiques	N° de rapport ou délib	Sujets
Administration générale	2025 - 3	Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2025
Finances	2025 - 4	Approbation du compte de gestion 2024
	2025 - 5	Vote du compte administratif 2024
	2025 - 6	Affectation du résultat 2024
	2025 - 7	Vote du budget primitif 2025
Questions diverses		Gazex Création de la SEM

Administration Générale

Délibération N° 2025 - 3

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

Rapporteur : Madame la Présidente

Il est proposé au comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 28 janvier 2025

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	7	7	7	0	0

FINANCES

Délibération N° 2025 - 4

Approbation du compte de gestion 2024

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente a présenté le compte de gestion établi par le comptable public

Le CDG 2024 est conforme au compte administratif 2024 établi par le Syndicat Mixte des Agudes.

Madame la Présidente demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le compte de gestion 2024.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2024.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	7	7	7	0	0

Délibération n° 2025 – 5

Vote du compte administratif

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente a présenté le compte administratif établi après clôture de l'exercice.

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Voté 2024	CA 2024	% de réalisation	Chapitre	Recettes de fonctionnement	Voté 2024	CA 2024	% de réalisation
011	Charges à caractère général	0,00	0,00		002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	
012	Charges de personnel	5 000,00	5 000,00	100,00%	74	Dotations et participations	7 286,00	7 286,00	100,00%
85	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00	5 000,00			Participation du Département (80%)	5 828,80	5 828,80	100,00%
	Autres charges de gestion courante	603,00	63,00	10,45%		Participation de la commune (20%)	1 457,20	1 457,20	100,00%
	Adhésion ATD31	63,00	63,00	100,00%					
	Création site Internet (passif)	540,00	0,00	0,00%					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650,00	113,33	17,44%					
	Dotations aux amortissements	650,00	113,33	17,44%					
023	Virement à la section d'investissement	1 033,00		0,00%					
Total des dépenses de fonctionnement		7 286,00	5 176,33	71,04%	Total des recettes de fonctionnement		7 286,00	7 286,00	100,00%

Chapitre	Dépenses d'investissement	Voté 2024	CA 2024	% de réalisation	Chapitre	Recettes d'investissement	Voté 2024	CA 2024	% de réalisation
001	Résultat d'investissement reporté	500 000,00	0,00	0,00%	021	Virement de la section de fonctionnement	1 033,00	0,00	0,00%
	Besoin de financement 2023	500 000,00	0,00	0,00%					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	1 683,00	1 020,00	60,61%	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650,00	113,33	17,44%
	Logiciel de télétransmission des actes	1 683,00	1 020,00	60,61%		Dotations aux amortissements	650,00	113,33	17,44%
26	Participations et créances rattachées à des participations	38 875,00	38 874,50	100,00%	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000,00	500 000,00	100,00%
	Titre de participation ou autres formes de participation	38 875,00	38 874,50	100,00%		Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000,00	500 000,00	100,00%
					27	Autres immobilisations financières	38 875,00	38 874,50	100,00%
						Annulation mandat prise de part sociale en 2001	38 875,00	38 874,50	100,00%
Total des dépenses d'investissement		540 558,00	39 894,50	7,38%	Total des recettes d'investissement		540 558,00	538 987,83	99,71%

Soit pour l'année 2024, un excédent de fonctionnement de 2 109,67 € et un excédent d'investissement de 499,093,33 €.

Ces résultats sont conformes à la comptabilité du comptable public sur le même exercice.

Avec les reports des exercices antérieurs et le solde des Restes A Réaliser, les résultats cumulés sont de 2 109,69 € en fonctionnement et – 906, 67 € en investissement.

Après avoir entendu le rapport, Madame Vezat-Baronia, Présidente, a demandé à Monsieur Rival de prendre la présidence provisoirement pour faire adopter le compte administratif et s'absente.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2024 et mandate la Présidente pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	7	6	6	0	0

Délibération n°2025 – 6

Affectation du résultat 2024

Rapporteur : Madame la Présidente

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	5 176,33
Recettes fonctionnement	7 286,00
Résultat de fonctionnement 2024	2 109,67
Résultat de fonctionnement reporté 2023	0,00
Résultat fonctionnement cumulé	2 109,67

Dépenses d'investissement	39 894,50
Recettes d'investissement	538 987,83
Résultat d'investissement 2024 avant RAR	499 093,33
RAR	0,00
Résultat d'investissement 2024 après RAR	499 093,33
Résultat d'investissement reporté 2023	-500 000,00
Résultat investissement cumulé	-906,67
Soit un besoin de financement 2024 de :	906,67

Il convient d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur du besoin de financement soit 906.67 € au compte « 1068 » et de reporter le reliquat en section de fonctionnement sur le chapitre 002 pour 1 203 €.

Après en avoir délibéré le comité syndical adopte à l'unanimité l'affectation du résultat et mandate la Présidente pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	7	6	6	0	0

Accusé de réception en préfecture
031-253101299-20260212-2026-1-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

Délibération n°2025 – 7

Vote du budget primitif

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente a présenté le budget primitif.

L'équilibre du budget 2025 est représenté dans le tableau suivant :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2025	Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2025
011	Charges à caractère général	0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 203,00
012	Charges de personnel	5 000,00	74	Dotations et participations	5 042,00
	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00		Participation du Département (80%)	4 033,60
65	Autres charges de gestion courante	735,00		Participation de la commune (20%)	1 008,40
	Adhésion ATD31	63,00			
	Création site Internet (passif)	552,00			
	Abonnement certificat électronique i-parpaheur	120,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510,00			
	Dotations aux amortissements	510,00			
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses de fonctionnement		6 245,00	Total des recettes de fonctionnement		6 245,00

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2025	Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2025
001	Résultat d'investissement reporté	906,67	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	Besoin de financement 2024	906,67			
21	Immobilisations corporelles	510,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510,00
				Dotations aux amortissements	510,00
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	906,67
				Excédent de fonctionnement capitalisé	906,67
			27	Autres immobilisations financières	0,00
					0,00
Total des dépenses d'investissement		1 416,67	Total des recettes d'investissement		1 416,67

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 et mandate la Présidente pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	7	6	6	0	0

Questions diverses

Changement du Gazex :

Monsieur de Peco alerte les membres du comité syndical sur le financement du Gazex (déclenchement artificiel des avalanches) qui permet de limiter les risques d'avalanches sur la route départementale. Si le système tombe en panne, il n'est pas réparable car il fonctionne sur la base de transmissions en 2G. La commune a un devis d'environ 20 000 €HT et recherche environ 13 000 € pour pouvoir mettre l'installation vieillissante à niveau.

Le Comité syndical n'ayant pas été informé de cette demande, elle ne peut être abordée dans les éléments financiers du budget primitif de cette séance. La demande concernant l'accès au domaine skiable, la participation éventuelle de la station de Peyragudes sera recherchée.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question complémentaire n'ayant été abordée, Madame Vezat-Baronia lève la séance à 11h50.

Madame Vezat-Baronia remercie l'ensemble des participants et les agents du Conseil départemental qui ont travaillé à la préparation du comité syndical.

□

A Saint-Gaudens

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte
des Agudes



Accusé de réception en préfecture
031-253101299-20260212-2026-1-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026